



## **INSCRIPTION AU SYSTEME KHDA**

Madame, Monsieur,

Conformément au règlement des autorités locales des Emirats Arabes Unis, tous les élèves doivent être inscrits auprès du service KHDA (Knowledge and Human Development Authority).

Ainsi, veuillez nous fournir les documents suivants :

1. Copie de la carte d'identité Émiratie (ID) pour parents et enfant(s) (recto et verso) ;
2. Copies des passeports des parents et enfant (s) ;
3. Une copie du certificat de transfert ou la radiation de l'école précédente pour chaque enfant.

**Toutes les copies doivent être claires, lisibles, non floues et au format JPG - non PDF**

Veuillez envoyer les documents à Mme DOURI Meriem - département KHDA à l'école :

Email : ([khda.registration@aflec-fr.org](mailto:khda.registration@aflec-fr.org))

Les élèves venant d'une école en dehors des Émirats Arabes Unis ont besoin d'un certificat de transfert ou radiation.

### **Attestation de certificat de transfert**

- ❖ Les élèves en provenance de pays autres que les États-Unis, l'Australie, le Canada, l'Europe occidentale, la Nouvelle-Zélande et le Japon doivent avoir le certificat de transfert (TC) original attesté par :
  - Le Ministère de l'Éducation du pays de provenance (du pays d'origine du TC)
  - Le Ministère des Affaires étrangères (du pays d'origine du TC)
  - L'Ambassade des Émirats Arabes Unis (du pays d'origine du TC)
- ❖ Les élèves provenant du CCG (Arabie Saoudite, Koweït, Bahreïn, Qatar et Oman) doivent faire attester leur TC d'origine uniquement par le ministère de l'Éducation d'origine (du pays d'origine du TC).
- ❖ Les élèves transférés au sein des Émirats Arabes Unis doivent faire attester leurs certificats originaux uniquement par l'autorité d'origine.
- ❖ Les élèves transférés au sein de Dubai doivent fournir le certificat attesté par le service KHDA.

## **Modalités d'inscription**

Merci de prendre connaissance des modalités d'inscription de votre enfant et de la signature du contrat (Règlement intérieur de l'établissement).

Après la remise des documents, nous effectuerons la procédure d'inscription en ligne. Deux messages vous seront envoyés de la part du service KHDA ;

Le premier confirme votre numéro de téléphone et le deuxième vous invite à signer le contrat.

Après la confirmation de votre numéro de téléphone, vous serez invité à **suivre la procédure** de signature du contrat KHDA.

- Vous pouvez signer ce contrat depuis votre téléphone portable
- Vous pouvez aussi signer le contrat en vous présentant physiquement au bureau du KHDA à l'école, seulement après avoir complété l'inscription en ligne

**Veillez tenir compte du fait qu'aucun enfant ne peut être admis à l'établissement sans la signature du contrat auprès du KHDA et la complétion de ladite procédure. Le KHDA nous autorise à refuser l'entrée à tout élève dont les parents n'ont pas signé le contrat.**